

Montréal, le 15 juillet 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Louise Tremblay
Miller Thomson
1155, boul. René-Lévesque ouest
31e étage
Montréal (Québec) H3B 3S6

**OBJET : Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2016 et à la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016
Dossier de la Régie : R-3924-2015**

Cher consoeur,

La présente fait suite à la vôtre reçue le 14 juillet 2015 dans le cadre de la phase 1 du dossier mentionné en titre.

La Régie a pris connaissance des précisions apportées par Gazifère relativement à l'augmentation de 82 600 \$ des coûts des services entre compagnies affiliées entre 2013 et 2014.

Elle comprend que deux éléments ont contribué à la hausse des coûts en 2014 : une augmentation globale des coûts de l'ordre de 101 200 \$ et des ajustements associés à l'application de différentes clés de répartition se traduisant par une baisse des coûts de 15 000 \$, ce qui correspond à une augmentation de 86 200 \$ et non de 82 600 \$.

Dans la décision D-2015-108, sur la base des réponses formulées par Gazifère à sa demande de renseignements, la Régie se montrait préoccupée par l'application d'un changement méthodologique sans son autorisation préalable. La Régie est satisfaite par l'affirmation de Gazifère établissant que ces ajustements ne sont pas le résultat de changements apportés par Enbridge à la méthode d'allocation des coûts entre les sociétés affiliées, de même que par l'affirmation qu'aucun changement méthodologique n'a été apporté par Enbridge en 2014.

Toutefois, la Régie note que la question 8.2 de sa demande de renseignements demeure sans réponse. Elle ne dispose toujours pas des précisions demandées permettant de justifier le montant et la nature de l'augmentation de 6,3 %, ou 82 600 \$, de ces charges associées aux services entre compagnies affiliées.

La Régie souhaite obtenir ces précisions et demande, par la présente, à Gazifère de les déposer **au plus tard le 17 juillet 2015 à 12h**.

Veillez agréer, cher consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml